



TAFait quoi pour mériter ça ?

TOUS PNC AF
24 septembre 2024

Plus de 2000 PNC bénéficient d'un rythme de temps alterné fractionné. Au SNPNC et à l'UNSA PNC, nous avons toujours été conscients des problématiques rencontrées :

- périodes imposées,
- pas de rythme TAF en juillet et en août (hors TAF parental),
- absence de transparence sur les compteurs points et les arbitrages,
- sensation d'iniquité (le TAF 12 mois est proposé aux pilotes et toutes les périodes sont acceptées).

En Intersyndicale UNSA-PNC / SNPNC, nous avons négocié pendant la période de chômage partiel, 100% de satisfaction des périodes désidératées pour la population HST. Nous avons ensuite obtenu qu'un outil d'aide à la pose soit mis en place.

Dans nos permanences et à bord des avions, nous constatons que **le sujet TAF est toujours un irritant et une double peine. A la perte financière non négligeable de 4, 7 ou 10 trentièmes, s'ajoute l'impossibilité de poser un DDA repos qui, la plupart du temps serait accordé.**

L'amélioration des périodes désidératées est une nécessité absolue ! Une politique volontariste d'embauches pérennes pourrait améliorer significativement les taux de satisfaction.

Dans quelle mesure ?

Le recrutement de PNC permettrait d'augmenter les quotas de temps alterné sans pour autant dégrader les taux de satisfaction de congés ou DDA repos.





AIR FRANCE
M. Eric Caron
Directeur Général Adjoint IS
45, rue de Paris
95 747 Roissy CDG Cedex

Objet : TAF

CDG, le 24 septembre 2024

Monsieur le Directeur,

Nous souhaitons vous alerter de nouveau sur le mécontentement lié à l'insatisfaction des périodes de temps alterné fractionné.

Les PNC sont confrontés à une absence totale de transparence et iniquité de traitement par rapport aux pilotes, qui bénéficient d'une satisfaction totale de leurs périodes désirées et de rythmes incluant juillet-août. Quelle injustice pour notre population !

L'amélioration des taux de satisfaction depuis la mise en place de l'outil d'aide à la pose n'est pas le reflet de la réalité vécue par la population concernée.

En effet, les PNC choisissent par défaut une période lorsque l'outil leur refuse celle qu'ils ont initialement demandée. L'absence totale de transparence que cela génère crée frustration et agacement.

La plupart des PNC concernés acceptent cette perte financière pour faire face à des contraintes personnelles, comme celle de garde alternée d'enfants.

Il est urgent d'apporter des réponses concrètes et des augmentations de quotas pour améliorer la satisfaction. La Direction a-t-elle conscience de ce que signifie l'organisation de garde d'enfants dans les contraintes du métier de PNC ? La différence de traitement entre la population PNC et celle des pilotes est-t-elle selon vous acceptable ?

Ainsi, nous vous demandons de réparer cette injustice et de travailler à l'amélioration du dispositif.

Dans l'attente d'une réponse de votre part sur ce sujet, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Marc Lamure
Secrétaire Général UNSA PNC

Sandrine Richard-Techer
Secrétaire de Section SNPNC AF